

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 29 décembre 2010 portant vérification de la conformité du barème proposé par Gaz de Bordeaux au 1^{er} janvier 2011 à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2010

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Michel THIOLLIERE, vice-président, Monsieur Jean-Christophe LE DUIGOU, Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ et Madame Marie-Solange TISSIER, commissaires.

Conformément au décret n° 2009-1603 du 18 décembre 2009 relatif aux tarifs réglementés de vente de gaz naturel, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie par Gaz de Bordeaux, le 9 décembre 2010, d'une proposition de barème pour ses tarifs réglementés de vente de gaz naturel en distribution publique (DP) et à souscription (SMS) au 1^{er} janvier 2011. Ce barème figure en annexe de la présente délibération.

1. Barème déposé par Gaz de Bordeaux

Par rapport au barème en vigueur, applicable depuis le 1^{er} octobre 2010, cette proposition répercute l'évolution des coûts d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux depuis cette date, estimée par le fournisseur à -0,0265 c€/kWh en application de la formule en vigueur.

2. Observations de la CRE

L'arrêté du 29 juin 2010 publie la formule de calcul de l'évolution du coût d'approvisionnement de Gaz de Bordeaux, qui est indexée sur les cours du fioul lourd et du fioul domestique.

La CRE a vérifié que l'application de cette formule entre le 1^{er} octobre 2010 et le 1^{er} janvier 2011 correspond à une baisse de 0,0265 c€/kWh.

3. Conclusion

La CRE constate que le barème déposé par Gaz de Bordeaux est conforme à la formule tarifaire fixée par l'arrêté du 29 juin 2010.

La présente délibération sera publiée au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 2010

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE

Tarifs de vente du gaz naturel de Gaz de Bordeaux applicables au 1^{er} janvier 2011 (hors TVA)

Distribution publique

Tarifs Gaz Naturel Publics		au 01/10/2010		au 01/01/2011	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
304	Douceur (ex. Binôme A)	6,50	4,86	6,47	4,86
305	Confort 1 (ex. Binôme B)	4,37	16,63	4,34	16,63
345	Forfait Cuisine	8,24	0,00	8,21	0,00
VGR2	VGR 2 U.R.	4,02	16,94	3,99	16,94
VGR3	VGR 3 U.R.	4,02	19,94	3,99	19,94
PRCH	Préchauffage	5,72		5,69	
401	Général	6,04	9,30	6,01	9,30
403	Binôme B2	3,33	141,28	3,30	141,28
404	Binôme A	6,04	9,30	6,01	9,30
405	Binôme B	3,80	27,90	3,77	27,90

Tarifs Gaz Naturel en extinction		au 01/10/2010		au 01/01/2011	
		PP	PF	PP	PF
		cE/kWh	E/mois	cE/kWh	E/mois
301	Saveur (ex. Général)	10,76	1,30	10,76	1,30
303	Confort 2 (ex. Binôme B2)	4,59	29,54	4,59	29,54
307	Ex RMG	2,81		2,81	
312	RMG Inactifs	1,31	4,99	1,30	4,99
314	Binôme C Hiver	4,03		4,03	
314	Binôme C Été	3,09	364,33	3,09	364,33
340	Chaufferie	3,85	555,99	3,85	555,99
414	Binôme C Hiver	3,95		3,95	
414	Binôme C Été	3,01	498,24	3,01	498,24
440	Chaufferie	3,76	569,33	3,76	569,33

Souscription

Tarif 451 SMS en €	01/10/2010	Evolution	01/01/2011
Abt / an	15 307,21 €	0,00	15 307,21 €
Abt 2	1 530,72 €	0,00	1 530,72 €
PFh / (kWh/j)/mois	0,09082 €	0,00000	0,09082 €
PFe / (kWh/j)/mois	0,03562 €	0,00000	0,03562 €
PPh / kWh	0,02774 €	-0,00027	0,02747 €
PPe / kWh	0,02674 €	-0,00027	0,02647 €
R2	-0,00050 €	0,00000	-0,00050 €
R3	-0,00030 €	0,00000	-0,00030 €
Rm	-0,00040 €	0,00000	-0,00040 €
Re / (kWh/j)/an	-0,20196 €	0,00000	-0,20196 €